



Précisions à propos des Avantages Orange

Rappel : les retraités d'Orange SA bénéficient de – 10 % sur un ensemble d'offres et services pour le Grand Public dans les univers Fixe, mobile et Internet/Fibre, y compris les offres Open et Sosh mobile + Livebox, sous réserve d'adhésion à une association de retraités ayant signé une convention avec Orange.

Par ailleurs, ils ont accès à la gratuité de l'abonnement téléphonique s'il a été souscrit avant leur départ d'Orange SA et s'ils estiment qu'ils y ont intérêt.

Si le retraité souhaite changer d'offre internet, il peut choisir parmi les offres en cours de commercialisation. Pour autant, celles-ci ne peuvent pas avoir comme ligne support l'abonnement gratuit réservé aux retraités.

Consultez orange.fr pour vous tenir informés des nouvelles offres en cours de commercialisation.

La souscription aux offres se fait sur orange.fr, en boutique ou via le 1014 ; et pour bénéficier de la remise, le retraité doit faire ensuite la déclaration de son offre sur le kiosque retraité.